



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 38566

### Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux personnes âgées sur la pénurie des prêts PLS (prêt locatif social) sur le département de l'Hérault qui se traduit par l'impossibilité de réaliser des foyers de personnes âgées définis dans le cadre du schéma gérontologie du conseil général, et ce malgré les indications de l'État de s'occuper du logement des personnes âgées. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour la mise en place de véritables moyens à la hauteur d'une situation inquiétante en direction des personnes âgées. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### Texte de la réponse

La programmation des opérations financées à l'aide de prêts locatifs sociaux (PLS) est déconcentrée ; elle est effectuée localement par les préfets, dans le cadre des orientations fixées par le ministre chargé du logement, en tenant compte des priorités et des besoins recensés à l'échelle départementale. Au titre de l'année 2005, la région Languedoc-Roussillon a bénéficié d'une enveloppe de 1 613 PLS (7,5 % de l'enveloppe nationale). Cette enveloppe a permis selon les informations disponibles de financer l'intégralité des dossiers déposés au niveau des directions départementales de l'équipement. Pour l'année 2006, le Plan de cohésion sociale prévoit une augmentation très significative du nombre de logements financés en PLS qui passe ainsi de 22 000 à 27 000 logements au niveau national. Le préfet de la région Languedoc-Roussillon s'est ainsi vu notifier une enveloppe de 1900 PLS pour l'année 2006, qui devrait permettre de couvrir l'essentiel des besoins de cette région, en particulier les foyers de personnes âgées de l'Hérault.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38566

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** personnes âgées

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mai 2004, page 3261

**Réponse publiée le :** 4 avril 2006, page 3696